



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Julie Guité](#)

**Date de la demande:** 2021-04-28 23:19:39

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois parler à l'auteur du signalement et à la victime afin d'évaluer l'incident. J'utilise la grille d'évaluation de l'incident pour m'aider à déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Je vérifie les informations obtenues auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins. Toujours compléter la grille d'évaluation d'incident avec chacun des jeunes impliqués. On ne rencontre qu'un seul jeune à la fois. On leur explique l'importance de rétablir la vie privée de la victime.

Toutes mes interventions doivent être teintées de l'intention pédagogique intitulée "BONNE PRATIQUE" dans l'aide-mémoire.

Après ces étapes et en se référant aux politiques ou règles de l'école, ainsi qu'au disposition du Code criminel, on devrait être capable de déterminer si c'est une intention impulsive ou malveillante. Si on a des raisons de croire à un geste malveillant, et de nature criminel ou que le jeune instigateur refuse de collaborer, on doit intervenir selon le protocole suivant : On ne pas compléter pas la grille d'évaluation d'incident. Si l'on pense qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile

dans son ou ses appareil(s) électronique(s), on utilise le sac de saisie, fourni dans la trousse, et on confisque temporairement celui ou ceux-ci, sans oublier d'inscrire les informations nominales sur le sac. L'appareil électronique doit être verrouillé par l'élève avant d'être déposé dans le sac. On ne doit pas demander de mots de passe. On explique au jeune les procédures à venir. On téléphone immédiatement au service de police pour signaler la situation. En attendant l'arrivée d'un agent qui reprendra le dossier et procèdera à la saisie légale.

Si l'on juge que c'est un geste impulsif, on rencontre l'investigateur, à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident, je tente d'obtenir sa version de faits. Par la suite, je communique avec le service de police. Je transmets les grilles d'évaluation à l'agent responsable du dossier et je lui fais rapport de la situation.

Mon rôle se termine avec la prise en charge par le service policier.

Dans tous les cas, un appel aux parents de tous les jeunes impliqués doit être fait, le plus tôt possible, pour expliquer la situation et les démarches à venir, s'il y a lieu. S'assurer qu'un signalement la DPJ ait été fait le cas échéant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

\*En tout temps, lorsqu'un jeune de l'école dénonce une situation de sextage, on se doit d'enclencher le protocole Sexto et d'utiliser la trousse prévu à cet effet. En tout premier lieu, utiliser la grille d'évaluation de l'incident, afin d'évaluer la gravité et l'urgence de la situation.

\*Que, pendant l'exécution des différentes étapes, divers éléments peuvent venir influencer la direction de mes interventions.

\*Si, après avoir remplis les grilles avec les différents jeunes impliqués, on juge qu'il n'y a pas de pornographie juvénile dans les appareils électroniques, on continue l'intervention conformément au politique de l'école et/ou de la Commission scolaire.

\* Si, par la suite, de nouvelles informations peuvent venir semer le doute quant au contenu des appareils, on débute immédiatement un protocole Sexto.

\*Dès que l'on constate un refus de collaborer, ou un acte malveillant, on ne remplit pas la grille d'évaluation de l'incident et on contacte immédiatement le service de police pour qu'il prenne la situation en main. Sans oublier de saisir temporairement l'appareil électronique.

\*Si un adulte est partie prenante des actions dénoncées, on saisit immédiatement l'appareil de la victime et on contacte la police.

\*Lorsqu'un parent demande à l'intervenant d'agir, sans que le jeune fasse la demande par lui-même, le protocole Sexto ne peut être enclenché. Nous n'avons aucune information quant aux possibles répercussion sur son enfant ou au sein du milieu scolaire. Le soutien nécessaire sera tout de même offert, selon les directives de l'école.

\*Que l'on ne doit, dans aucun cas, tenter ou d'accepter de voir le matériel sensible se trouvant dans l'appareil électronique des jeunes.

\*Que mon rôle se termine lors que le service de police prend possession du dossier. Nous sommes aucunement mandataires du service de police.

\*Il est strictement interdit de répondre, d'affirmer ou d'infirmer à des questions ou des affirmations d'un journaliste.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de la méthode sexto qui me semble particulièrement délicate, est celle de rassurer la victime. Nous abordons un sujet délicat et très intime. La victime peut se sentir dépassée par les évènements, effondrée, honteuse, paniquée, furieuse, et bien d'autres sentiment peuvent l'habiter. D'où l'importance de la rassurer, de l'orienter, la guider vers un retour au calme. Si besoin est, différentes techniques de manipulation, de visualisation ou de respiration peuvent être utile pour atteindre cet objectif. Elle sera alors plus réceptive à répondre aux questions de la grille d'évaluation de l'incident et de donner des réponses claires et complètes aux questions .

Mon objectif, à cette étape est de m'assurer que son estime ne soit pas trop affectée après cet évènement. Les quatre suggestions sur l'aide-mémoire, dans l'encadré "BONNE PRATIQUE", me semble empreinte de bienveillance. Tout au long de la rencontre, il est essentiel:

\*D'encourager la jeune victime à adopter une attitude positive envers elle-même.

\*D'encourager la jeune victime à faire une distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est.

\*De faire valoir l'importance de s'entourer de bon amis qui sauront l'aider.

\*Tâcher de ne pas se limiter à la collecte d'informations. Il est important de vérifier si la jeune victime est à risque et de voir quelles seraient les meilleures façons de la soutenir.

Nous ne travaillons pas avec des machines, nous avons fait le choix de travailler dans un domaine où la relation d'aide est au cœur de nos interventions. Alors, prenons le temps d'écouter nos jeunes avec bienveillance et de les accompagner dans leurs bonheurs tout comme dans leurs malheurs.

Je me placerais probablement un petit mémo, sur le coin de mon bureau, afin de toujours me rappeler ces principes lorsque mes interventions.